

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mai, à 20H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Pastourelle, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme Émilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Pascal CAILLE, Mme Sonia LAUTRU, M. Patrick PERDRIAU, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints - M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Christelle BRILLAUD, Mme Judith MONTAUBAN, Mme Jacqueline BLAIN, M. Pascal BINET, Mme Bernadette MARTINEAU, M. Cyril DROUIN, Mme Patricia VERGNAUD, M. Pascal BROCHARD, Mme Isabelle LACREUSE, M. Julien GUILLON, M. Antoine SANTOS, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : Mme Marie-José MORICE BOU SALA qui donne pouvoir à Mme Christelle SOURISSE

Date de la convocation : 6 mai 2024

Mme Judith MONTAUBAN est nommée secrétaire de séance.

N° : DELCM2024-05/04

**OBJET : REHABILITATION DES RESEAUX RUE DU BOSQUET ET RUE DE LA CHENAIE –
CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES**

La Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent-Les Essarts est compétente en matière d'assainissement et la commune des Brouzils en matière d'eau pluviale.

Considérant le besoin de réhabiliter le réseau d'assainissement rues du Bosquet et de la Chênaie aux Brouzils dans le cadre du schéma directeur d'assainissement, il a été proposé de reprendre l'ensemble des réseaux conjointement avec la commune des Brouzils.

Pour cette opération, le maître d'œuvre retenu a estimé le montant des travaux à 191 700.00 euros HT pour la partie eaux pluviales.

D'un point de vue administratif, une convention constitutive de groupement de commandes doit être établie dans le respect de la réglementation applicable à la commande publique. Le coordonnateur du groupement sera le représentant légal de la Communauté de communes et attribuera le marché avec le candidat retenu. Chaque membre signe, notifie et exécute son propre marché.

Aussi, après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'adhérer au groupement de commandes organisé entre la commune et la Communauté de communes pour les travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement rues du Bosquet et de la Chênaie aux Brouzils
- D'approuver le lancement de la consultation ;
- De désigner la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts comme coordonnateur du groupement ;
- D'autoriser, Madame le Maire, à signer toutes pièces relatives à cette opération

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Judith MONTAUBAN



LE MAIRE,
Emilie DUPREY

